



**Compte – rendu du groupe de travail relatif aux moyens IATOSS
pour la rentrée 2008 /2009**

Réunion du lundi 17 mars 2008 – Rectorat d'Amiens

Ce groupe de travail a lieu tous les ans et prépare la séance du comité technique paritaire académique relatif aux moyens IATOSS pour la rentrée scolaire qui suit. Le CTPA concerné aura lieu le **mardi 25 mars 2008 à 14h 30 au rectorat.**

Présidait pour l'administration : Monsieur GERIN, secrétaire général d'académie. En présence de Mesdames TOURBE - secrétaire générale de l'inspection académique de l'Aisne, MARTINEZ - secrétaire générale de l'inspection académique de l'Oise, FACHE - secrétaire générale de l'inspection académique de la Somme. La délégation de l'administration était complétée par Madame BERTOUX, chef de la DPAID, par Monsieur MOUNIER de la DPAID 5 et par Madame MAINCENT, conseiller technique en matière de santé. Les personnels étaient représentés par quatre collègues d'A&I/UNSA, un collègue de la CGT, deux collègues du SNASUB/FSU (Philippe LALOUETTE et Bernard GUEANT).

La réunion a donc traité de l'emploi IATOSS pour la rentrée prochaine, avec la communication aux représentants des personnels des mesures détaillées concernant chaque filière.

1 – Les créations d'emplois

Filière santé : 9 créations de postes d'infirmier(e)s pour l'académie :

Aisne : + 4	Oise : + 3	Somme : + 2
-------------	------------	-------------

La liste des implantations par établissements et secteurs est disponible en ligne sur notre site internet.

2 – Les suppressions d'emplois dans la filière administrative

Programme « Soutien » : les services académiques

Mesures à effet du 1er septembre 2008 :

-11 postes administratifs à répartir sur l'ensemble des services académiques : le rectorat et les trois inspections académiques.

Lors des retraits d'emplois des années précédentes, un calcul en fonction de la répartition des emplois entre les différents services avait été effectué pour déterminer la hauteur de la ponction à opérer. La méthode de calcul intègre aussi des éléments sur les charges respectives des trois IA et des critères d'activités (nombre d'élèves gérés par département, nombre de personnels enseignants du 1er degré, nombre d'écoles, nombre de collèges). C'est le rapprochement de ces deux paramètres (répartition des emplois entre les services et les critères d'activités) qui a guidé le travail de répartition effectué par l'autorité académique, en tous cas pour la ventilation entre les 3 IA.

Au final, la répartition des suppressions d'emplois au sein des services académiques est la suivante :

Rectorat : - 7	IA Aisne : - 1	IA Oise : - 1	IA Somme : - 2
----------------	----------------	---------------	----------------

Total : - 11 postes

Ces suppressions ne concerneront à priori que des postes de catégorie C. Aucune mesure de carte scolaire ne devrait être prise.

Programme « Second degré » : les EPLE et les CIO

- 20 postes administratifs à répartir sur l'ensemble des EPLE et CIO

Dans l'Aisne : - 6

Lycée Jean-de-la-Fontaine de Château-Thierry : -1
Lycée Paul-Claudé de Laon : -1
Collège Les-Frères-Le-Nain de Laon : -0.5
Collège Alan-Seeger de Vailly s/ Aisne : -0.5
Collège Colbert-Quentin de Nouvion-en-Thiérache : -0.5
Collège Lamartine de Soissons : -0.5
LP Château-Potel de La-Ferté-Milon : -0.5
Collège de La Capelle : -0.5
LP Colard-Noël de Saint-Quentin : -0.5
CIO de Saint-Quentin : -0.5

Dans l'Oise : - 5,5

Lycée Cassini de Clermont : -1
Lycée Jules-Uhry de Creil : -1
Lycée Pierre-d'Ailly de Compiègne : -0.5
Collège de Nanteuil-le-Haudoin : -1
EMOP de La-Croix-St-Ouen : -1
CIO de Creil : -0.5
CIO de Compiègne : -0.5

Dans la Somme : - 3

Lycée du Vimeu de Friville-Escarbotin : -1
Lycée Michelis d'Amiens : -0.5
Lycée Edouard-Branly : -0.5
Collège Jean-Moulin d'Albert : -0.5
Lycée Jean-Racine de Montdidier : -0.5

SATOS académique : - 4,5

Poste à déterminer ultérieurement : -1

3 – Mesures diverses :

Transfert de poste :

IEN de l'Aisne (circonscription de Laon 1) vers IEN de l'Oise (création d'une circonscription à St Just en Chaussée). Le poste créé sera mis au mouvement intra-académique des adjoints administratifs.

Requalification des postes d'ATEC des services de l'Etat

Les collègues Adjoints techniques des établissements d'enseignement (ex OEA, OP, OPP, MO) exerçant dans les services académiques (rectorat et IA) ne sont pas sur des emplois « décentralisables », alors que leur corps / cadre d'emploi, spécifique, a été créé lors de la décentralisation des missions et des personnels ouvriers des EPLE vers les collectivités territoriales. Pour leur permettre de continuer à bénéficier de réelles perspectives de carrière (avancement, promotion, mobilité...), le SNASUB/FSU Amiens était intervenu pour qu'ils puissent, sur la base du volontariat, intégrer le corps des Adjoints techniques de recherche et de formation (filière ITRF). Cela nécessite des transformations d'emplois (ATEC vers ADJTRF) et implique un coût salarial plus important pour le budget académique, l'indemnitaire ITRF étant supérieur à l'indemnitaire ATEC. Le secrétaire général nous a informé qu'un plan de transformation des emplois serait mis en œuvre pour la rentrée prochaine et que les collègues ATEC de l'Etat se verraient progressivement proposer cette requalification.

Les représentants du SNASUB/FSU Amiens au groupe de travail académique,
Bernard Guéant et Philippe Lalouette